



République Française

VILLE DE SAUSSET – LES – PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51– www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le **22/06/2026**
ID : 013-211301049-20260616-DEC2026_111-CC



DECISION DU MAIRE N°DEC2026-111

Annule et remplace la DEC2026-089 Achat d'un véhicule pour la Police Municipale

Nomenclature ACTES : 3.1

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération N°2026-04-02 du 8 avril 2026 portant délégations du conseil municipal au maire.

CONSIDERANT, la nécessité d'acquérir un véhicule pour les besoins de service de la Police municipale.

DECIDE

Article 1 : d'acquérir sur l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) un véhicule Dacia Sandero Expression TCe 100-25 d'un montant de 13 815.04 € HT soit 16 443.30 € TTC.

Article 2 : De signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

Article 3 : Que les dépenses liées à ces prestations seront prévues au budget de la commune.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 16 juin 2026

Le maire,
Maxime MARCHAND

